

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Mise en valeur par la lumière de l'axe coeur de ville (Place Darcy – Place Saint Michel) – Approbation du projet et des travaux - Demandes de subventions

Madame KOENDERS expose :

La ville et la métropole ont beaucoup investi depuis 2001, à la fois pour valoriser le centre-ville de Dijon, et pour faire reconnaître sa qualité exceptionnelle, notamment au travers du label ville d'art et d'histoire, de son inscription au patrimoine mondial de l'humanité, de l'extension de son plateau piétonnier, de la rénovation du musée des Beaux-Arts et d'un programme de restauration des façades privées, qui doivent être à la hauteur de la référence Unesco et du prestige international d'une capitale régionale.

Le projet présenté consiste en une approche globale de mise en valeur de l'axe coeur de ville par la lumière qui concernera l'ensemble des aspects de l'éclairage nocturne de l'axe Place Darcy – Place

Saint Michel, et qui devra intégrer plus particulièrement la mise en scène du patrimoine architectural et urbain de cet axe, quelle qu'en soit l'époque.

Dans un premier temps, une consultation pour le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée. Le groupement entre le cabinet d'architectes dijonnais Godart&Roussel et le concepteur lumière Distylight a été retenu.

Une enquête participative a été réalisée. La consultation a porté sur l'usage de la rue de la Liberté aujourd'hui, l'utilisation qu'en a le public, ce qui la caractérise et son identité dans un futur proche. Avec 1700 réponses, sont ressortis plusieurs emblèmes de cette rue : la porte Guillaume, la statue du Bareuzaï, la place de la Libération, l'Hôtel de Ville et la maison au trois visages (coin du miroir). Dans un futur proche, les dijonnais aimeraient que la rue de la Liberté soit un symbole du patrimoine et de l'art de vivre.

Le scénario nommé « Les reflets de l'Or » a été retenu. Il est inspiré par l'architecture, la culture et le folklore de notre région qui sont empreints de teintes chaudes : on les retrouve en effet dans les grappes de nos coteaux, dans la pierre de nos bâtiments, dans les reflets de nos tuiles vernissées.

Le concept de ce scénario consiste à mettre en valeur l'architecture par la lumière et les matériaux nobles, à proposer une mise en scène de l'architecture de manière élégante et à offrir une découverte ludique du folklore dijonnais qui se cache derrière les bâtiments ou les espaces publics. Unité et identité caractériseront le parcours par l'utilisation de 3 couleurs complémentaires qui formeront un blanc lumineux neutre quand elles se complèteront.

Le **coût estimatif des travaux** est de **1.624.888,45 € HT** décomposé en :

Zone 1 : porte Guillaume, la statue du Bareuzaï, le musée des Beaux-Arts, la place de la Libération et l'Hôtel de Ville, la Nef, l'Eglise Saint Michel et les Pampilles : **1.192.680,95 € HT**

Zone 2 : sections courantes de la porte Guillaume à la rue du Chapeau Rouge puis au niveau des Arcades : **274.657,50 € HT**

Zone 3 : la maison aux trois visages au coin du miroir : **157.550 € HT**

Le planning des prochaines étapes est le suivant :

- Rédaction d'un cahier des charges à l'attention des entreprises : septembre / octobre 2021
- Choix de l'entreprise chargée des travaux : novembre 2021
- Travaux : 1er semestre 2022
- Mise en service complète en novembre 2022 au plus tard afin notamment de bénéficier de cette mise en valeur pour les illuminations de fin d'année.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'un concours financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre de la fiche n°67 du contrat métropolitain intitulée « mise en lumière Dijon ».

La Ville de Dijon sollicitera donc les aides susceptibles d'être accordées au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre de la fiche action n°67, intitulée « mise en lumière Dijon », du contrat métropolitain signé le 5 avril 2018.

Le **plan de financement prévisionnel** est le suivant :

Le montant estimé est de **1.624.888,45 € HT**. Les cofinancements envisagés sont :

- Ville de Dijon : **399.888,45 €**
- Région Bourgogne-Franche-Comté : **225.000 €**
- Porteurs de projets privés : **200.000 €**
- EDF, caisse des dépôts : **800.000 €**

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1. approuver** le projet ci-dessus exposé,
- 2. arrêter** le montant de l'opération tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3. valider** le plan de financement prévisionnel présenté,
- 4. décider** de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne- Franche- Comté, au titre de la fiche n°67 du contrat métropolitain, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de contribuer à son financement,

5. dire que le financement des opérations sera assuré sur les crédits des budgets des années 2021 et suivantes,

6. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ